

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 19 h 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre TRAMONT.

Présents : Mmes COURTIN – QUESSETTE – SAMAR - MM. BARIAC – IGAU – PRATDESSUS - TRAMONT.

Excusés : Mmes BERDUCAT (procuration à M. TRAMONT) – BEUNEUX (procuration à M. BARIAC).

Secrétaire de séance : Mme QUESSETTE.

Ordre du jour :

- Rénovation logements communaux,
- Escales d'automne – association Jazz Pyr',
- Réflexions sur les modalités et points de collecte déchets ménagers 2023-2024,
- Questions diverses.

* * * *

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Janine PELUHET, décédée récemment.

RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX PROPOSITION COMMENCEMENT TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier conseil municipal, l'enveloppe globale des travaux a été revue.

Il propose de commencer les travaux prochainement et d'effectuer, dans un premier temps, la rénovation du foyer, puis dans un second temps, la rénovation des trois logements se trouvant à l'ancien presbytère.

Cette solution permettrait le relogement de locataire au foyer quand la rénovation du presbytère sera lancée.

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité des membres présents, la proposition de Monsieur le Maire et **SOUHAITE** que les travaux soient réalisés par tranche.

ESCALES D'AUTOMNE ASSOCIATION JAZZ PYR'

Madame Isabelle COURTIN, ayant rencontré l'association « Jazz Pyr' » présente le projet.

Cette association présente un projet de partenariat culturel : les escales d'automne. Elle propose d'organiser une journée sur la commune l'après-midi et la soirée du vendredi 11 novembre 2022.

Cette journée serait ponctuée de différents concerts, à l'église et à la salle des fêtes de Villelongue ».

L'association nous sollicite également pour une participation financière à hauteur de 500.00 €

Après délibération, le conseil municipal **PROPOSE** de mettre à disposition à titre gratuit, sauf bénéfice réalisé par l'association, la salle des fêtes pour la journée du 11 novembre 2022.

RÉFLEXIONS SUR LES MODALITÉS ET POINTS DE COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS 2023-2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le 24 février 2022, lui-même et quelques élus, ont rencontré Mme BELLANGER et M. HAMON de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves afin de discuter des différents scénarios de réorganisation des modes de collecte qui doivent être effectifs fin 2023.

Cette réorganisation est nécessaire au vu des futures augmentations de la TGAP et des coûts de traitement des déchets.

Le projet retenu serait le point d'apport volontaire mixte : mise en place de points d'apports volontaires regroupant plusieurs bacs permettant d'améliorer la performance de collecte en qualité et en quantité.

Il s'agit maintenant d'étudier les potentiels points de collecte qui peuvent être aménagés dans le village.

Monsieur le Maire propose de créer une commission qui sera chargée de trouver ces points de collecte et de les présenter lors d'un prochain conseil municipal.

Les élus **SOUHAITANT FAIRE PARTI** de cette commission sont :

- Madame Muriel SAMAR,
- Monsieur Jacky IGAU,
- Monsieur Gilles BARIAC,
- Monsieur Didier PRATDESSUS,
- Monsieur Pierre TRAMONT.

QUESTIONS DIVERSES

- **ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE M57**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord.

La commune utilise actuellement l'instruction budgétaire et comptable M14. A compter du 1^{er} janvier 2024, la nomenclature M57 remplacera la M14.

Le trésor public nous propose de mettre en place cette nouvelle nomenclature dès 2023 afin de nous accompagner au mieux sans attendre la date de bascule obligatoire.

Le service de gestion comptable a émis un avis favorable pour le passage à la nomenclature M57 dès 2023.

Après délibération, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité des membres présents, à compter du 1^{er} janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget de la commune de Villelongue.

- **INFORMATION ÉCOLE**

Madame Céline QUESSETTE souhaite informer l'assemblée de la problématique concernant l'école maternelle de Beaucens pour la rentrée prochaine.

Le nombre d'enfants inscrits pour cette rentrée 2023-2024 est élevée et les parents d'élèves ont demandé une ouverture de classe afin de pouvoir accueillir les petites sections.

Cette proposition a été refusée par l'inspection académique, les enfants de petites sections ne pourront donc pas être accueillis à Beaucens pour la rentrée.

Les parents d'élèves demandent le soutien des élus, des parents et des habitants.

Après discussion, le conseil municipal soutient les parents d'élèves dans leur demande d'ouverture de classe.